

SRILANKA.

Amnesty International condamne les attentats délibérément perpétrés contre des civils
Index AI : AISA 37/12/96

Amnesty International se déclare choquée par les récents attentats au Sri Lanka qui ont fait au moins 70 morts et des centaines de blessés dans la population civile.

L'organisation de défense des droits de l'homme prend bonne note de la déclaration des Libération Tigers of Tamil Eelam (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul), qui ont démenti toute implication dans ces attentats et affirmé qu'ils ne prenaient jamais de civils pour cible. Pourtant, Amnesty International a maintes fois, par le passé, condamné des attaques de civils perpétrées par le LTTE et prié instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises pour empêcher de telles exactions. L'organisation de défense des droits de l'homme soutient que de tels homicides délibérément commis sur des civils sont répréhensibles, quel qu'en soit l'auteur.

Bien que l'Organisation reconnaisse qu'il incombe au gouvernement de protéger la population de ces attentats, Amnesty International, au vu de la vague de violations des droits de l'homme qui a suivi l'explosion d'une bombe à la Banque centrale de Sri Lanka en janvier dernier, demande aux autorités de ne pas procéder à des arrestations arbitraires massives de Tamouls en guise de réponse.

Les explosions ont coïncidé avec l'intensification des combats dans le nord-est du pays. Amnesty International demande, comme elle l'a fait par le passé, au gouvernement et aux LTTE de s'abstenir de prendre délibérément et arbitrairement des civils pour cibles.

Un rapport d'Amnesty International concernant la situation des droits de l'homme au Sri Lanka doit paraître le 14 août 1996. Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Mark Ogle, Service de presse, Secrétariat international

Tél : (44) 171 413 5729

Fax : (44) 171 413 5835/5815